

ABYMES



REBOISEMENT DE LA FORÊT MARÉCAGEUSE DE GOLCONDE



*Première mise en action de la charte de territoire: la Ville des Abymes
s'engage dans le reboisement de la forêt marécageuse de Golconde*

LA CHARTE DE TERRITOIRE EN ACTION AUX ABYMES !

Depuis longtemps soucieuse de la préservation et de la valorisation de son patrimoine naturel exceptionnel, la Ville des Abymes a accueilli positivement le nouveau positionnement des Parcs Nationaux aux côtés des communes.

En effet, depuis leur réforme de 2006 (loi n°2006-436 du 14 avril 2006), les parcs nationaux ne sont plus de simples sanctuaires de biodiversité. Ils sont aujourd'hui constitués de deux types d'espaces, les cœurs (terrestres ou marins), qui conservent leur fonction de préservation écologique renforcée et l'aire d'adhésion, zone de transition vers les cœurs, qui a vocation de constituer un véritable territoire de projets durables.

Le partenariat avec les communes et les acteurs de territoire y est ainsi considérablement renforcé, jusqu'au sein du conseil d'administration auquel la Ville des Abymes prend une part active.

Afin de concrétiser ce nouveau partenariat, le Parc National de la Guadeloupe s'est attaché à conceptualiser un projet de territoire, élaboré en concertation avec les communes de l'aire d'adhésion.

Après 3 ans de concertation comprenant plus de 250 réunions, et l'avis favorable sans réserve de l'enquête publique, le Conseil d'Etat a approuvé le projet de charte de territoire du Parc National de la Guadeloupe par décret n°2014-48 du 21 janvier 2014.

Cette charte, à laquelle la Ville des Abymes a adhéré en décembre 2014, fixe les orientations qui permettront le développement durable du territoire dans le respect des zones cœurs du Parc National de Guadeloupe (PNG).

La convention d'application que nous avons signée le 02 juillet dernier, précise le plan d'actions concrètes qui permettra durant les 3 prochaines années, d'agir pour la valorisation et la préservation du patrimoine naturel exceptionnel de la Ville des Abymes

Le reboisement amorcé aujourd'hui sur la forêt de Golconde, est la première fiche action menée par la Ville des Abymes, première des 16 communes de l'aire d'adhésion à mettre en œuvre son programme d'actions.

GOLCONDE, UN SITE EXCEPTIONNEL

Le littoral des Abymes, dont fait partie le site de Golconde, est remarquable à plus d'un titre et sa richesse est reconnue au niveau national et international :

- situé en partie dans le cœur du Parc National de Guadeloupe (ex. réserve naturelle) depuis 1987
- inscrit depuis 1993, sur la liste du traité de RAMSAR qui recense les zones humides particulièrement riches dans l'objectif de les préserver
- depuis 1994, partie intégrante de la réserve mondiale de biosphère du grand cul-de-sac marin (programme MAB), qui vise à enrayer la perte de biodiversité dans le monde

Consciente de la valeur et de la fragilité de ce patrimoine, la Ville des Abymes s'est engagée dans la préservation de sa zone humide littorale à travers plusieurs actions :

- la réalisation du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et de l'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ceux-ci permettent d'adapter le règlement d'urbanisme du territoire à cet enjeu de protection
- la conception et réalisation du site écotouristique de TAONABA Maison de la mangrove, qui vise à faire connaître et valoriser cette zone humide et ces différents écosystèmes pour mieux la préserver
- la mise en place d'une équipe de gardes du littoral, chargée de la surveillance écologique, de l'entretien, et de la découverte pédagogique de cet espace.
- l'élaboration d'un plan de gestion concerté du littoral en partenariat avec le Conservatoire du Littoral, véritable plan d'actions pour la préservation du domaine côtier abymien

La réhabilitation de la forêt marécageuse de Golconde apporte une réponse transversale à plusieurs des enjeux identifiés par la commune, pour la préservation de sa biodiversité.

POURQUOI REHABILITER LA FORET DE GOLCONDE ?

La forêt marécageuse des Antilles est composée d'une trentaine d'espèces végétales que l'on ne retrouve dans aucun autre écosystème. Cependant, le Mangle médaille (*Pterocarpus officinalis*, aussi connu sous le nom de Sandragon) et le Cachiman (*Anona glabra*) représentent une large portion du couvert végétal de cet écosystème.

Malheureusement, avec le changement climatique, la forêt marécageuse est prise en étau : d'une part, la montée des eaux entraîne une salinisation des sols, qui permet aux palétuviers de mangrove de gagner du terrain au détriment des Mangles médaille qui supportent moins bien cet environnement salin. D'autre part, à l'intérieur des terres, l'expansion du pâturage et des constructions humaines anarchiques a empiété petit à petit sur la forêt marécageuse, notamment sur le site de Golconde.

Pourtant, ces forêts qui forment une zone tampon, ont un rôle écologique essentiel pour le milieu marin et pour les habitants des terres alentours. Les déversements terrigènes, qu'ils soient agricoles ou naturels (ruissellement de pluie) sont absorbés par la forêt marécageuse qui en empêche l'écoulement dans le Grand Cul de Sac Marin, protégeant ainsi de la pollution la barrière de corail et tout le milieu marin. Par ailleurs, grâce à cette forêt littorale, les Abymiens bénéficient d'une protection naturelle contre les inondations, les houles cycloniques et la montée des eaux d'un point de vue plus global.

UNE METHODE DE REBOISEMENT SCIENTIFIQUEMENT EPROUVEE

En 2013, dans le cadre du projet Interreg « Protection et valorisation des écosystèmes humides littoraux de l'espace Caraïbes » piloté par l'ONF, les Drs Daniel IMBERT et Maguy DULORMNE, maîtres de conférence à l'Université des Antilles, ont mené une étude expérimentale sur un hectare, montrant qu'il est possible de replanter des zones défrichées à partir de plants cultivés en pépinière. La réussite de cette étude a donc tout naturellement mené au développement de cette opération.

La première étape consistant à récolter les plantules de Mangle médaille et les mettre en pépinière *in situ*, a démarré le 9 août dernier. Lorsque ces plantules auront atteint une taille suffisante, d'ici à un an, elles seront replantées dans des zones herbacées non soumises au pâturage. En tout, 18 hectares de forêt seront ainsi réhabilités sur le territoire des Abymes.

UNE ACTION SOCIALEMENT RESPONSABLE

Forts de leur engagement pour le développement durable du territoire, la Ville des Abymes et le Parc National de Guadeloupe, ont décidé d'intégrer à cette action des jeunes en insertion. L'association Verte Vallée qui gère le chantier actuellement emploie d'ores et déjà du personnel en situation d'insertion pour réaliser la pépinière naturelle. Pour la suite de l'opération, la Ville des Abymes mettra en place un véritable chantier d'insertion qui intégrera plusieurs domaines d'activités en espaces naturels.